



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek

Service Aménagement du Territoire - Urbanisme

Madame, Monsieur,

Avenue des Casernes, 31/1

B - 1040 BRUXELLES

N/Réf. : ETB20262_702_PU ETTERBEEK. Rue Fétis, 16
Gest. : BC/GM (= zone de protection de l'immeuble de rapport Art Nouveau Rue Peter
V/Réf. : 11578 Benoit, 2 classé comme monument et du Jardin Jean Félix Hap classé
NOVA : 05/XFD/1841328 comme Site)
PERMIS D'URBANISME : rehausser d'un avant le bâtiment avant afin
d'y aménager un studio et régulariser les modifications apportées à la
maison unifamiliale en fond de parcelle

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

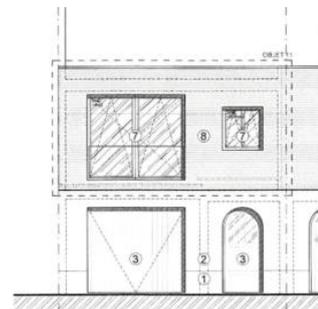
En réponse à votre courrier du 22/12/2022, reçu le 23/12/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 11/01/2023, concernant la demande sous rubrique.



Implantation du bien © Brugis



État actuel de la façade © Streetview



Situation projetée (document joint à la demande)

La CRMS émet un avis favorable sous conditions sur la demande. Le volume ajouté n'aura pas d'incidences patrimoniales négatives sur le parc Félix Hap classé et ne porte pas atteinte à l'intérêt du bâti principal. La Commission demande cependant que le projet soit réalisé en symétrie avec le volume qui a été réalisé au-dessus de l'accès au n° 18, tant au niveau de la composition tant qu'au niveau des matériaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : csmets@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ; aberry@urban.brussels ; mzvanhaeperen@urbanisme.be ; urbanisme@etterbeek.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advis@urban.brussels

